

Image not found or type unknown



Dette envers un huissier de justice

Par **yanik**, le **08/12/2010** à **20:49**

Bonjour, je dois une somme d'argent avec un huissier, il me prélève 250 euros par mois (ou je fais un mandat), au mois de septembre j'étais en arrêt de travail et je n'ai pas pu régler, j'ai pris ce retard et il a augmenté les frais de 700 euros, et j'ai demandé également à lui et sa secrétaire pour qu'il m'envoie l'échéancier et les reçus de ce que je dois et paye depuis juin, ils ne m'ont rien envoyé ni l'un ni l'autre, et j'ai demandé combien il me reste à payer, il m'a dit 4900 euros et sa secrétaire elle m'a dit 4030 euros. Es-ce que le huissier a le droit d'agir de cette façon et vers qui je peux me tourner pour qu'on m'aide??? merci d'avance

Par **mimi493**, le **08/12/2010** à **22:09**

D'où vient la dette ? L'échelonnement de la dette est une faveur que vous fait le créancier ou c'est un juge qui l'a imposé ? Pourquoi payez-vous à l'huissier et non au créancier ?